

Résolution CA-2022-03-30

CONSIDÉRANT la fin du premier mandat de monsieur Dirk Kooyman à titre de représentant du personnel retraité au Comité réseau sur les assurances collectives, et ce, le 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT la manifestation d'intérêt de monsieur Dirk Kooyman pour un deuxième mandat de deux ans;

CONSIDÉRANT que monsieur Kooyman est un membre en règle de l'Association du personnel retraité de l'UQAM (APRÈS-L'UQAM);

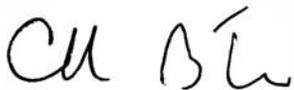
CONSIDÉRANT le paragraphe 1.7 des règles internes du Comité réseau sur les assurances collectives selon lequel la FRUQ est mandatée pour désigner les représentants du personnel retraité au Comité réseau en tenant compte que les trois représentants doivent provenir de trois associations distinctes et de trois établissements différents;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la FRUQ au paragraphe 4.2.10 de ses Statuts et règlements généraux selon lequel il s'assure d'être représenté aux instances responsables des dossiers majeurs;

Sur proposition dument appuyée,

IL EST RÉSOLU

De désigner monsieur Dirk Kooyman, retraité et membre de l'APRÈS-L'UQAM pour un mandat de deux ans à titre de représentant du personnel retraité au Comité réseau sur les assurances collectives .



Claude Bédard



Roland Côté



Anne Thibaudeau



Pierre Laplante